



PREFET DE L'EURE
SOUS-PREFECTURE DES ANDELYS

Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure, présidée par Mme Marie Thérèse BOUDET, de la Sous-préfecture des Andelys

Vendredi 11 janvier 2013, à 15h, à la préfecture d'Évreux

Rappel du contexte :

Mme BOUDET accueille les personnes présentes et indique que cette réunion a pour objet de donner un nouvel élan pour la protection et l'animation de ce site en transmettant le relais de l'animation actuellement sous la responsabilité de l'Etat, à une collectivité territoriale pour les années à venir.

Ordre du jour :

- Rappel sur la démarche Natura 2000
- Présentation du site « FR 2300128 Vallée de l'Eure » :
 - Présentation du périmètre, et des habitats naturels présents,
 - Enjeux et mesures de gestion déjà engagées,
 - présentation de la cartographie suite aux derniers inventaires.
 - validation des cahiers des charges des actions du DOCOB
- Désignation de la collectivité territoriale chargée de l'animation du DOCOB et d'un président de COPIL parmi les élus
- Présentation du calendrier à venir
-

Personnes présentes : Liste en annexe

RAPPEL DE LA DÉMARCHE NATURA 2000 (présentation par la DDTM27)

A partir d'une présentation du dispositif NATURA 2000, M. FLAMBARD retrace les étapes de la vie de ce site depuis 2003. Le DOCOB a été validé en 2005 et l'animation était jusqu'à lors confié par l'État au CRPF et au Conservatoire des Sites Naturels de Haute Normandie. Ce système fonctionnait bien, même si les enjeux Natura 2000 n'étaient pas toujours faciles à mettre en œuvre. Depuis 2005 et la loi relative au développement des territoires ruraux dite loi DTR, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ont la possibilité d'assurer la présidence du comité de pilotage et de se voir confier la responsabilité de l'animation.

Ce principe permet aux collectivités de se saisir des enjeux environnementaux qui touchent leur territoire. En effet, si les zones Natura 2000 ne concernent dans l'Eure que 4% du territoire, 1/3 des communes sont concernées.

La désignation d'un site Natura 2000 engage l'État à une obligation de résultat sur l'état de conservation du site, ainsi des dispositifs d'évaluation des incidences des projets ont été mis en place. En 2013, une nouvelle liste d'encadrement devrait être établie par département selon une liste nationale (arrachage des haies, retournement des prairies, petite station d'épuration, éolienne, ...).

Les principales mesures de gestions sont constituées par des contrats (Mesures AgroEnvironnementales territorialisées (MAET), Natura 2000 forestiers et Natura 2000 autres milieux) et portent sur un engagement de 5 ans.

PRÉSENTATION DES HABITATS NATURELS et ESPECES ET DE L'ANIMATION.

A partir de 2 diaporama, Mme PHILIPPEAU du Conservatoire d'Espace Naturel et Mr NAMAN du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) présentent successivement :

- les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation du site au titre de la directive NATURA 2000,
- ainsi que les actions favorables et défavorable au site .
- les mesures de gestions et d'animations mise en œuvre sur le site.

Le périmètre du site des coteaux de la Vallée de l'Eure s'étend sur 2688ha, morcelé en de nombreux secteur répartis le long des Vallée de l'Eure et de l'Iton. Le site du fait de son exposition présente une grande biodiversité.

Ce dernier est principalement composé de pelouses sèches abritant de nombreux insectes et une flore patrimoniale (sites à orchidées remarquables), de très nombreux habitats sylvicoles qui représentent 79% de la surface (hêtraies-chênaies à lauréole ou jacinthe des bois et de forêts de ravin). 11 habitats d'intérêt communautaire (8 en milieu ouvert et 3 en milieu forestier) et 6 espèces d'intérêt communautaire (principalement des chauves-souris) dénombrés. Ce site abrite des espaces patrimoniaux, témoins d'une activité agricole ancienne (vignoble, pâturage itinérant).

Une synthèse plus complète des éléments de présentation est contenue dans la fiche d'identité du site jointe en annexe et qui a été remise à l'ensemble des membres du COPIL.

Le bilan de la contractualisation sur le site est le suivant

- 11 contrats ont été signés depuis 2006 et 8 sont toujours en cours de réalisation. 49750 € ont servi à des travaux d'investissement (restauration lourde, pose d'une grille à chauve-souris, ...) et 155 250 € pour des travaux d'entretien (pâturage, débroussaillage, fauche).

-5 dossiers MAET ont été déposés, suite aux deux campagnes en 2009 et 2010, pour une surface engagée de 19,75 ha et un montant de 20 775€.

Le CRPF a assuré la compatibilité des programmes de coupes en forêt avec les enjeux Natura 2000. Il n'y a pas eu de contrats forestiers conclus car les différentes actions prévues dans le DOCOB de 2005 n'étaient pas compatibles avec les nouvelles circulaires.

Depuis 2009, l'animation du site a vu l'organisation de réunions d'information, la diffusion de plaquettes et lettre d'information et le suivi du site.

Une mise à jour de la cartographie des milieux ouverts du site a été effectué en 2009 par le Conservatoire. On peut noter une légère régression de la surface des habitats et des milieux ouverts, ainsi qu'une diminution de l'état de conservation des pelouses (71% sont en mauvais ou très mauvais états contre 37% en 2001-2002), du fait de l'abandon des pâturages et d'une gestion mal adaptée sur le site.

INTERVENTION DE L'ASSEMBLEE.

M.JOLY , botaniste qui travaille à la réalisation de l'atlas de la flore de Haute Normandie tiens à faire ressortir la valeur exceptionnelle du site notamment pour la Normandie et le Nord Ouest de la France autant pour les habitats de pelouse, de forêts, que la présence de nombreuses plantes messicoles. A noter la présence remarquable d'espèces de type méditerranéen.

M.POUCHAIN, de Fontaine sous Jouy, s'étonne de n'avoir appris que très tardivement que des parcelles communales exploitées par un agriculteur et dont certaines sont à l'extérieur du site avait

fait l'objet d'une MAET. Ceci lui pose quelques problèmes à l'occasion de la révision du PLU. M. FLAMBARD répond que le périmètre ou les agriculteurs peuvent souscrire des mesures est parfois un peu plus vaste que le périmètre du site pour inclure un flot PAC dans son ensemble, et lorsque cela est justifié par l'intérêt écologique du site. Il prends acte de cette difficulté et ce manque d'information.

M. BARBOSA (Sauvegarde de l'Environnement) rappelant le faible taux régional concerné par NATURA 2000 et fait un constat d'échec lié au morcellement du site Vallée de l'Eure et la disparition d'un habitat communautaire. Il invite le futur animateur du site a beaucoup de vigilance. La DDTM répond que l'on doit moduler ce constat d'échec et que sans le travail d'animation, et sans la sensibilisation faite par l'État en 2009 auprès des agriculteurs les dégradations auraient pu être plus importantes. Il revient par ailleurs sur le nouveau dispositif d'évaluation des incidences qui permettra d'améliorer la protection des habitats NATURA 2000.

PRESENTATION DE LA CARTOGRAPHIE et DES CAHIERS DES CHARGES MIS A JOUR

Suite à la nouvelle cartographie du site réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels en 2009, M.FLAMBAR (DDTM 27) et M.LEBIAN (DREAL) présentent quelque exemple des nouvelles cartographies en rappelant que le périmètre du site est inchangés depuis 2005. Des modèles du futur atlas cartographique du site circulent dans la salle. Les modifications portent donc sur la nature de la végétation qui a évoluée depuis 2003 et sur l'état de conservation des habitats NATURA 2000.

De même les cahiers des charges qui figurent dans le DOCOB datent de 2005 et ne sont plus en phase avec les nouvelles circulaires d'application des contrats NATURA 2000 qui datent de 2012. Une nouvelle version de ces cahiers des charges est présentée à partir d'un tableaux de correspondance entre ancienne et nouvelle. L'intégralité du cahier des charges était jointe à la convocation.

Ces deux présentations n'appelant pas de remarques particulières, ces nouveaux documents sont validés à l'unanimité par le COPIL et seront transmis à chacune des communes pour actualisation du DOCOB et pour meilleure connaissance de l'emprise du site à l'échelle de chaque commune.

QUESTION DE L'ASSEMBLEE.

M.BRICOUT, de Saint Aquilain de Pacy demande pourquoi après la fauche ou le broyage des coteaux calcaires il est demandé de ramasser les produits de fauche, ce qui est difficile et couteux au vu des conditions d'accès (pente).

Il est répondu que le but de cette pratique est de ne pas enrichir le milieu pour favoriser les espèces typique des milieux calcicoles. Le principe des contrats NATURA 2000 est d'apporter une rémunération pour financer cette actions prévue au cahier des charges.

La fédération Agricole demande a ce que les agriculteurs ne soit pas stigmatisé quant on parle de destruction d'habitat naturel. Il revient sur la nécessité d'établir un programme MAET qui soit plus adapté au site et permette aussi des actions au niveaux des cultures. Il est indiqué que la nouvelle PAC sera mis en place à partir de 2015 et que les mesures possibles à l'échelle du site seront élaborées en concertation avec la profession agricole.

Un échange important suit concernant la délimitation du site :

M. BOURHIS, de la Ville d'Évreux abonde à la remarque précédente sur le manque de surface en Haute-Normandie désigné au titre de NATURA 2000 et demande à ce titre si le périmètre du site « vallée d'Eure » est figée ou si des extensions sont envisageable. Compte tenu de l'évolution des connaissances , certaines parcelles de la forêts d'Évreux , mais également des zones de mares ou de

landes. Ce point est confirmé par M. JOLY qui cite entre autre 2 forêts calcicoles remarquables hors du site à Hécourt et Pacy sur Eure.

M ; ROCHETTE de Ménilles souscrit à l'idée d'étendre le site mais tient à signaler que dans le cadre de l'élaboration d'un PLU, une évaluation d'incidence est imposée pour les communes qui disposent de surface NATURA 2000 et que cela a un coût de l'ordre de 6.000 euros.

Il est signalé que des pistes de financement sont possible au titre de fond Européens et il pourrait être envisagé une participation plus importante pour les communes concernées par ce type de démarche. Une réponse complète ne peut être apportée sur ce sujet.

Mme ROUSSET d'Ezy sur Eure souhaiterait que les cartographies plus précises soit données aux communes et si possible au niveau de la parcelle cadastrale.

M. BOURGEOIS de Saint Vigor est également favorable à des propositions d'extension et indique qu'une demande de sa part en 2005 n'a pas été suivie d'effet.

M. LEHONGRE de Pacy sur Eure rappelle que la plupart des extensions du site concerne des propriétés privées et que cela doit se passer avec un effort de pédagogie et en concertations avec les propriétaires.

Sur ce sujet du périmètre du site la DDTM explique que les difficultés liées aux limites exactes résulte de l'outil cartographique (SIG) qui a été utilisé en 2005 lors de l'élaboration du DOCOB à une échelle trop imprécise. De fait il faudra prévoir de faire une correction « sur l'épaisseur du trait » avec les nouveaux outils actuels plus précis. Par contre, certaines parcelles cadastrales resteront coupées par le périmètre du site qui a été établi sur la base de la végétation.

Concernant l'extension, la DREAL et la DDTM indiquent que la priorité est de conforter le périmètre existant et l'amélioration de sa gestion. L'extension du périmètre est toujours possible mais demande du temps (2 ans environ). Elle ne doit être proposée que là où la richesse du site le justifie et de manière globale

Le COPIL valide ces principes de révisions du périmètre du site en 2 temps : corrections SIG et propositions d'extensions sauf au droit de terres agricoles cultivées.

DESIGNATION POUR LA PRESIDENCE DU COPIL ET POUR L'ANIMATION DU SITE.

Conformément au code de l'environnement, les représentants des collectivités territoriales et de leur groupement doivent désigner un président du comité et la collectivité chargée de l'animation du site. L'État n'intervient pas dans cette désignation. La collectivité peut assurer elle-même cette gestion avec les moyens humains à sa disposition ou bien la confier à un prestataire. La collectivité sera accompagnée dans la mise en œuvre du DOCOB par les services de l'État (DDTM et DREAL). L'ensemble des collectivités ont reçu un courrier d'information à ce sujet, les invitant à faire connaître leur candidature.

Désignations du président et de la collectivité : seul M. Gérard SILIGHINI, premier vice président du Conseil général de l'Eure, et adjoint aux finances à la ville d'Évreux présente sa candidature et celle du Conseil Général de l'Eure pour les 2 raisons suivantes:

* le site "vallée de l'Eure" est étendu dans le département, mais morcelé. Il concerne 8 EPCI qu'il s'agit de fédérer et d'animer.

*Le CG 27 est acteur d'une politique environnementale de longue date. Il possède à ce titre un pôle milieu naturel et une bonne expérience à travers les ENS, l'animation du site NATURA 2000 de la vallée de la Risle, la rédaction du DOCOB des sites de la Seine, l'action pour les messicoles.

Pour le site de la Vallée d'Eure ou le CG27, a déjà conduit des actions, il se dit conscient des fortes attentes des acteurs locaux et qu'un travail de concertation et d'information doit être mené pour y répondre.

La candidature de M.SILIGHINI est adoptée à l'unanimité des collectivités présentes.

La candidature du CG 27 est adoptée par 23 voix pour et 1 abstention.

Sur la base de cette désignation Mme ROBINET, responsable du pôle Environnement au CG 27 présente les points sur lesquels le CG 27 va axer son travail d'animation et de disponibilité technique dans les années à venir .

- * il existe une forte attente des propriétaires et des collectivités pour lequel un travail d'information et d'accompagnement est à faire sur les contrats et MAET notamment.

- * accompagnement également des propriétaires forestiers en lien avec le CRPF soit lors de l'élaboration des Documents de Gestion Durable, puis dans les contrats possibles.

- * travail de précision du périmètre du site autant sur les corrections liés à "l'épaisseur du trait" que sur des extensions plus larges à terme.

- * un travail en concertation et en partenariat fort avec les acteurs locaux et les professionnels (CENHN, CRPF, Collectivités, Agriculteurs....)

A compter de avril 2013 un responsable de projet sera recruté pour prendre en main l'animation du site , répondre à la gestion des contrats en cours et ébaucher de futurs contrats.

A partir de 2014, des groupes de travail et réunions du COPIL, seront mis en place. Une charte NATURA 2000 sera validée pour le site, et une adaptation des mesures MAET selon le nouvelle PAC 2014/2020 ainsi que la relance de l'animation seront à mener. D'autres actions complémentaires a celles figurant dans le DOCOB pourraient être proposées.

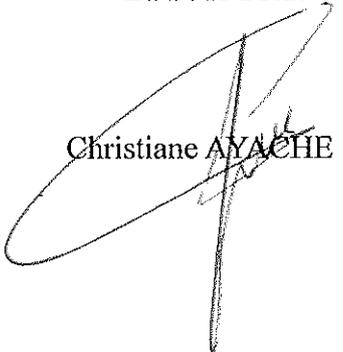
Le CG 27 assurera également un rôle de conseil et d'appui technique, notamment dans le régime d'évaluation des incidences (projets privés , ou documents d'urbanisme des collectivités)

CONCLUSION

Après ces présentation et en l'absence d'autres questions, l'ordre du jour étant épuisé Mme BOUDET et M. SILIGHINI remercient tous les participants de leur présence et la séance est levée à 17h30.

La Sous-Préfète

Christiane AYAÏCHE



Liste des présents - comité de pilotage du 11 janvier 2013 site Natura 2000 de la vallée d'Eure

Présents :

- Mme BOUDET Marie Thérèse, secrétaire général de la sous-préfecture des Andelys
-
- M.SILIGHINI Gérard, Conseil Général de l'Eure
- M.GILET Guy, mairie d'Acquigny
- M.POUCHIN Jacques, mairie de Fontaine-Sous-Jouy
- M.DELACHAUSSEE Paul, communauté de communes du Neubourg
- Mme. SAINT-LAURENT Martine, mairie de Houetteville
- M.LEHONGRE Pascal , mairie de Pacy-Sur-Eure
- Mme RIDARD Jocelyne, mairie de Caillouet
- M.LAMBAY Serge, mairie de Jouy-Sur-Eure
- M.De MONICAULT Jean-Michel, mairie de Croisy-Sur-eure
- M.SABOURIN Jacky, mairie de Croisy-Sur-eure
- M.BOURGEOIS Guy, mairie de Saint-Vigor
- M.GLTON Louis, mairie d'Auhteuil-Authouillet
- Mme NOS Guillemette, mairie Le Mesnil-Jourdain
- M.BOISARD Daniel, mairie de Fains
- M.ROCHETTE Yves, mairie de Menilles
- M.DUFILS Patrice, mairie d'Ailly
- Mme ROUSSET Martine, mairie de Ezy-Sur-Eure
- M.BOURIENNE Francis, mairie de Fontaine Heudebourg
- M.DELACOURT Laurent, commune d'Ailly
- M .BRICOURT Michel, commune de Saint-Aquilain de Pacy
- M.GUENEAU Alain, commune de Gadencourt
- M.VAUTIER Frédéric, commune de Croth
- M.HUET Pierre, commune de la Croix-Saint-Leufroy
- M.RUEL Serge, commune de Garennes-Sur-Eure
- M.GOSSENT Bernard, commune d'Heudreville-Sur-Eure
- M.COURANT Jean-Claude, commune de La Vacherie
- M.SWITALA olivier, Communauté d'Agglomération Seine-Eure
- Mme ROUSSET Martine, communauté de commune Val d'Eure, et mairie d'Ezy-Sur-Eure
- M.FLORENT Antoine, communauté de commune Vallée Eure Vesgre
- Mme TRUFFAUX Laura, ville d'Evreux
- M.CHESNEL Julien, Grand Evreux Agglomération
- M .JAMES Jean Claude, Grand Evreux Agglomération
- M.MARY Jean-Claude, Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure
- M.BOURHIS Olivier, ville d'Evreux
- Mme BASTIDE Laure, Communauté de Commune Eure Madrie Seine
- M.GAILLE Thibault , commune d'Ivry la Bataille
-
-
- M.NAMAN Stéphane, CRPF Normandie
- M.VOCHELET , Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie
- Mme PHILIPPEAU , Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie
-
- M.JOLY Michel, Conseil scientifique du C.E.S. Haute-Normandie
- M.PIVAIN Yann, Chambre d'agriculture de l'Eure,
- M.DUCHEMIN J.P , Sauvegarde de la vallée d'Eure
- M.BARBOSA Patrick, Sauvegarde de l'environnement

- M .HEBERT Luc, Fédération agricole
- Mme BINNINGER Sabine , UNICEM
- Mme CULICCHI Virginie, Groupe mammalogique normand
- M. SAULEAU Julien , Association Naturellement Reully
-
- M.LEBIAN Julien, DREAL Haute-Normandie
- M.FLAMBARDE Pascal, DDTM de l'Eure
- M.PELISSIER Domitille , DDTM de l'Eure
- Mme GROULT Danielle, DDTM de l'Eure

Excusés :

- M .LE BAILLIF Pierre, Jeunes agriculteurs
- Mme GAUTIER Jacqueline, Commandant armée de Terre région Nord-Ouest
- M.ROUSSEL Alain agriculteur
- M.HOUSSET Philippe, Conservatoire Botanique de Bailleul
- M.COUDOULET Philippe, Office National des Forêts
- M.KUPKA Alain, mairie de Tostes

Compte rendu rédigé par

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service eau biodiversité forêts

*Unité milieux naturels forêt chasse
Dossier suivi par : Pascal FLAMBARD*

Tél : 02 32 29 62 80
Fax : 02 32 29 61 81

Mél : pascal.flambard@eure.gouv.fr

-